

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par
la SA d'HLM Immobilière Méditerranée.**

**Opération : acquisition en VEFA de 19 logements collectifs locatifs intermédiaires (PLI)
dénommés "Sol'R La Campanelle" et situés au 2073, avenue Guillaume Dulac - 13600 La
Ciotat.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La SA d'HLM Immobilière Méditerranée sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant total 1.594.062,00 €
Elle représente 45 % d'un emprunt d'un montant total de 3.542.360,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement locatif intermédiaire, logement dont les niveaux de loyers se situent entre le marché social et le marché libre (acquisition en VEFA).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de la SA d'HLM Immobilière Méditerranée s'élève, au 01/01/2019, à 20.887.943,02 €
Cet encours représente 1,58 % de l'encours garanti des organismes HLM et 1,44 % de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

